

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 63 (1990)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: Congrès de l'union suisse pour l'amélioration du logement USAL 1990, samedi, 9 juin à Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONGRÈS DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT USAL 1990

Samedi, 9 juin 1990 à l'Hôtel Bern à Berne

Programme

- 09.30 h Assemblée générale de la Société coopérative de Cautionnement Hypothécaire
- 10.15 h OUVERTURE DU CONGRÈS
René Gay, président central de l'USAL
- 10.30 h LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE BAIL REVISÉE
Monsieur Thomas C. Guggenheim, avocat, directeur de l'Office fédéral du logement
- DAS REVIDIERTE MIETRECHT – WAS KOMMT AUF UNS ZU ?
(La révision de la législation en matière de bail – Qu'est-ce qui nous attend ?)
Madame Sylvia Maurer, lic. jur. avocate, juge suppléant au tribunal de cassation du canton de Zurich
- 12.15 h jusqu'à 14.15 Pause de midi
- 14.15 h DIE GEMEINNÜTZIGE WOHNUNGSWIRTSCHAFT DEUTSCHLANDS
AN EINEM WENDEPUNKT
(La politique du logement est arrivée à un tournant)
Monsieur Karl-Heinz Nienhaus, économiste diplômé, du Gesamtverband der Wohnungswirtschaft
(Organisation faîtière de la politique du logement)
DÉBAT SUR LA NOUVELLE LÉGISLATION EN MATIÈRE DE BAIL
- 16.15 h Clôture du Congrès

Traduction simultanée en français

La pause de midi est assez longue pour permettre aux participants de se restaurer individuellement.

Vous avez également la possibilité de prendre votre repas de midi à l'Hôtel Bern (nombre de places limité). Prix: fr. 40.—. Par ailleurs, la participation à la journée est gratuite pour les membres. Les non-membres paient une contribution de fr. 80.— (sans repas).

Pour des raisons d'organisation, il est indispensable que les participants s'inscrivent jusqu'au 30 mai 1990 auprès du secrétariat de l'USAL.

Nous vous recommandons de vous munir du texte de la loi. Vous pouvez l'obtenir auprès de l'Office fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne (Titre: Code des obligations Bail à loyer et bail à ferme, modification du 15 décembre 1989).

La législation en matière de bail, révisée récemment par le législateur, entrera en vigueur le 1^{er} juillet de cette année. A la même date, l'ordonnance concernant les mesures contre les abus dans le secteur locatif (OMSL) sera supprimée. Un grand nombre de points de l'OMSL sont maintenant incorporés dans la

**Société coopérative
de cautionnement
hypothécaire
pour coopératives
de construction
et d'habitation**

Assemblée générale

Chers coopérateurs,
Nous vous invitons à la 33^e assemblée
générale ordinaire prévue pour le

samedi 9 juin 1990 à 9 h 30

à l'hôtel Bern, salle 1, Berne.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 1989.
2. Rapport annuel 1989.

3. Comptes annuels et bilan au 31.12.89.
Rapport des vérificateurs des comptes.
Vote sur la décharge au comité.
4. Election (comité et organe de contrôle).
5. Propositions individuelles.
6. Divers.

Les membres ayant des propositions à présenter à l'assemblée générale sont invités à les faire parvenir par écrit d'ici au 12 mai 1990 au président E. Matter, case postale, 4005 Bâle 5.

Le président:
E. Matter

Le gérant:
W. Albrecht

nouvelle loi. Celle-ci contient cependant de nombreuses modifications.

Les membres de l'USAL doivent être informés à temps de ce que la nouvelle législation en matière de bail leur réserve. Le Directeur Th. C. Guggenheim, de l'Office fédéral du logement, a suivi la création de cette loi et peut vous renseigner de manière compétente. Madame lic. iur. Sylvia Maurer, avocate à Zurich, éclairera la situation de la législation en matière de bail, particulièrement du point de vue des coopératives de construction d'utilité publique. Un regard vers le nord nous est proposé par Monsieur Karl-Heinz Nienhaus de Cologne. Il est responsable des coopératives de

USAL

construction au sein de notre organisation partenaire allemande. Enfin, lors du débat, les participants à la conférence auront l'occasion de poser des questions relatives à la législation en matière de bail et de faire part de leurs impressions. Etant donné que les thèmes à traiter sont particulièrement importants, l'association renonce à un prix d'entrée de participation. Nous invitons cordialement tous les membres à participer au congrès 1990 de notre association.

Invitation au congrès du 9 juin 1990 à Berne

Chères coopératrices
chers coopérateurs

La législation en matière de bail, révisée récemment par le législateur, entrera en vigueur le 1^{er} juillet de cette année. A la même date, l'ordonnance concernant les mesures contre les abus dans le secteur locatif (OMSL) sera supprimée. Un grand nombre de points de l'OMSL sont maintenant incorporés dans la nouvelle loi. Celle-ci contient cependant de nombreuses modifications. Les membres de l'USAL doivent être informés à temps de ce que la nouvelle législation en matière de bail leur réserve. Le directeur Th. C. Guggenheim de l'Office fédéral du logement a suivi la création de cette loi et peut vous renseigner de manière compétente. Madame lic. iur. Sylvia Maurer, avocate à Zurich, éclairera la situation de la législation en matière de bail, particulièrement du point de vue des coopératives de construction d'utilité publique. Un regard vers le nord nous

est proposé par Monsieur Karl-Heinz Nienhaus de Cologne. Il est responsable des coopératives de construction au sein de notre organisation partenaire allemande. Enfin, lors du débat, les participants à la conférence auront l'occasion de poser des questions relatives à la législation en matière de bail et de faire part de leurs impressions. Etant donné que les thèmes à traiter sont particulièrement importants, l'association renonce à un prix d'entrée de participation. Nous invitons cordialement tous les membres à participer au congrès 1990 de notre association.

Avec nos salutations les meilleurs.

UNION SUISSE
POUR L'AMÉLIORATION
DU LOGEMENT

René Gay, président
Dr. Fritz Nigg, directeur

LOGIS SUISSE SA

Société de construction
de logements
d'organisations suisses,
Zurich

CONVOCAZIONE

17^e Assemblée générale ordinaire

vendredi 1^{er} juin 1990, 15h, à l'hôtel Berne,
dans la salle n° 2, Zeughausgasse 9,
3011 Berne.

Ordre du jour

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels pour 1989; rapport et proposition de l'organe de contrôle.

2. Décision concernant l'utilisation de l'excédent de l'exercice.
3. Décharge aux organes responsables.
4. Nominations
 - 4.1 Nomination de remplacement au conseil d'administration.
 - 4.2 Nomination de l'organe de contrôle.
5. Divers.

LOGIS SUISSE SA

F. Leuenberger

F. Zraggen

HABITATION

revue mensuelle romande

ABONNEZ-VOUS

à la revue *Habitation* (Fr. 40.- pour 10 numéros par année) en renvoyant ce coupon à :

Je désire m'abonner à la revue *Habitation*

Nom

Prénom

Rue

NPA/Localité



Habitation

2, rue du Clos-de-Bulle
1004 Lausanne
Tél. (021) 23 45 82
Fax (021) 20 76 88

BBC Genève
mention:
Revue *Habitation*
C.c.p. 12-384-5